



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 29 janvier 2024 à 17 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de LEGUILLAC DE L'AUCHE dûment convoqué par la Première Adjointe, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Carole SOUQUE, Première Adjointe.

Date de convocation du Conseil municipal : le 24 janvier 2024.

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 10

Présents : Cédric MONTAGUT, Carole SOUQUE, Gisèle BOURCIER, Jean-Pierre MAZE, Bernard GUICHARD, Saskia VANDEURSEN, Georges ROCHARD, Mireille FOURNIGAULT, Laurent DRUAIS, Corinne DARTIGALONGUE.

Absents excusés

Absents non excusés : Yannick BRUNET, Françoise PETEUIL, Océane BATAILLER, Jean-Louis TAUBY, Régis BATAILLER,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Laurent DRUAIS *nommé secrétaire de séance.*

Madame La Première Adjointe ouvre la séance à 17h00.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11/12/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le compte rendu du 11 décembre 2023.
1 contre.

RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE ALIENATION DE CHEMINS RURAUX

Madame la Première Adjointe fait part au conseil municipal des résultats de l'enquête publique, prescrite par arrêté du 9 octobre 2023 Sur le projet d'aliénation de chemins ruraux aux lieux-dits :

- « Armagnac » section AN.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 novembre 2023 au 22 novembre 2023.

Le commissaire enquêteur a formulé un avis défavorable à ce projet d'aliénation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la suspension momentanée de l'aliénation du chemin rural.

1 Abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

Madame La Première Adjointe clôture la séance à 17h09.